



50 ans du Zoo : **Grand Concours de photos - 2018**

- Règlement -

Article 1

Le zoo « Le Domaine des Fauves » organise un concours de photo à l'occasion de son 50^{ième} anniversaire.

Les photos des animaux devront être prises exclusivement au sein du parc zoologique « Le Domaine des Fauves ».

Article 2

Le concours de photos est ouvert **au public à partir de 17 ans** avec l'autorisation des parents ou du représentant légal pour les mineurs.

La participation est gratuite.

Article 3

Pour participer, la photo du candidat devra être présentée au Jury en version imprimée-(papier photo de préférence).

Le nom, prénom, adresse, tél + mail et l'âge du participant devront être mentionnés sur papier libre accompagnant la photographie.

Article 4

Pour participer :

Envoyer ou déposer la photo pour le 31 août 2018 minuit, délai de rigueur à l'adresse suivante : Le Domaine des Fauves – 567 RD 1075 – Fitolieu 38490 Les Abrets-en -Dauphiné.

Article 5

Un jury sera désigné pour l'occasion.

Il devrait se composer (selon les confirmations à venir) de :

Un ou une photographe, un (ou une) Soigneur animalier du Zoo, un (ou une) représentant (e) d'un Média Régional, la responsable Communication du Domaine des Fauves.

Article 6

Les photos seront présentées au jury de façon anonyme et seront évalués selon plusieurs critères :

- interprétation & mise en évidence du thème animalier.
- expression & originalité
- qualité globale.

De ce choix émanera une sélection des « meilleures » photos.

Ensuite, **dans une autre étape prenant en compte les différents critères**, il sera désigné un 3^{ème}, un 2nd puis un 1^{er} prix du Concours.

Article 7

- La date du lancement du concours est le : 25 juillet 2018.
- La clôture de la remise des dessins est le : 31 août 2018 (à minuit).
- La (ou les) date (s) de Réunion (s) du jury sont à déterminer. Elles se situeront après le 31 août 2018.
- La date de la Remise des prix sera communiquée via les réseaux sociaux (**Page Facebook « Le Domaine des Fauves »**), également par affichage au Zoo, sur le site Web du zoo dans la rubrique *News*, et éventuellement dans la Presse locale).

Article 8

Les photos ne seront pas retournées, elles seront exposées au parc zoologique « Le Domaine des Fauves » et pourront être diffusés sur : la page Facebook du Zoo (*Le Domaine des Fauves*), sur le site web : <http://domainedesfauves.com>, et éventuellement dans la presse.

Article 9

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 10

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait, en tout ou partie, être modifié, prolongé ou annulé.

Article 11

Éthique & comportement : Lors de la prise de vue, les photographes s'engagent à respecter les animaux pris pour sujets, en particulier en ne cherchant pas à franchir les limites balisant le parcours des visiteurs. Les allées et points d'accès ont été conçus pour le bien-être des pensionnaires.

Article 12

En application du respect des données personnelles, les informations nominatives (dont les adresses mail), **ne seront pas transmises à d'autres entités que le Zoo « Le Domaine des Fauves »**. Elles seront utilisées pour : désigner les gagnants dans le cadre de ce concours, et éventuellement par la suite, informer sur l'actualité des activités du parc « Le Domaine des Fauves » (sauf si refus mentionné par écrit du candidat).

Article 13

Ce « grand Concours de Photos » organisé par le parc *Le Domaine des Fauves* est une action d'animation, « non commerciale » destinée au Public, et dont la participation est gratuite.

Cette action ne s'inscrit pas dans le « cœur d'activité » du parc zoologique, mais néanmoins, la thématique concerne les animaux, leur environnement et leur protection.

L'intention est concrètement de toujours mieux connaître les animaux et de veiller à leur sauvegarde.

Le 25 juillet 2018

La Direction du parc zoologique « Le Domaine des Fauves ».